

Canal Autisme, Odile de Vismes
ressources pour la formation « Autisme et handicap, démarches et droits »

1	à contacter en cas de problème	2
2	MDPH	2
2.1	dossier MDPH et prestations	2
2.2	recours contre les décisions de la MDPH.....	3
3	autres aides financières	3
3.1	sécurité sociale	3
3.2	CAF	3
3.3	aides fiscales et exonérations de charges.....	4
4	mesures de protection	4
5	scolarité	4
5.1	informations scolarité.....	4
5.2	modèles de documents scolarité.....	4
5.3	textes de loi scolarité	5
5.3.1	textes généraux	5
5.3.2	textes plus spécifiques.....	6
5.4	périscolaire – extrascolaire	9
5.5	recours scolarité	9
5.6	jurisprudence scolarité.....	9
6	autres informations sur les recours	10
6.1	aide juridictionnelle	10
6.2	recours indemnitaires.....	10

1 à contacter en cas de problème

Cellule Aide Handicap Ecole

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R14610.xhtml>

Défenseur des droits

<http://www.defenseurdesdroits.fr/>

2 MDPH

2.1 dossier MDPH et prestations

dossier MDPH à télécharger

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/ModeleA_8pages_v06-2.pdf

Attention : à retirer plutôt sur le site web de votre MDPH, ou sur place, car certaines MDPH fournissent une liste de pièces supplémentaires à joindre au dossier.

certificat médical pour le dossier MDPH, à télécharger

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13878.do

guide barème pour l'évaluation du taux d'incapacité

<http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/CNSA-Technique-eligibilites-web-2.pdf>

barème AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14809.xhtml>

barème PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14749.xhtml>

précisions sur les différents volets la PCH

<http://www.social-sante.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/prestations-du-handicap,1897/prestation-de-compensation-du,12301.html>

AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F12242.xhtml>

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/statistiques,78/travailleurs-handicapes,88/les-mots-des-travailleurs,250/reconnaissance-de-la-qualite-de,3354.html>

carte de priorité

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15066.xhtml>

carte d'invalidité

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2446.xhtml>

carte européenne de stationnement

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2891.xhtml>

2.2 recours contre les décisions de la MDPH

informations sur les recours auprès de la MDPH : recours gracieux

<http://www.apajh.org/index.php/handicap-assistance/fiches-pratiques-handicap-assistance/909-les-recours-contre-les-decisions-de-la-cdaph-12-le-recours-amiable->

informations sur les recours auprès de la MDPH : recours contentieux

<http://www.apajh.org/index.php/handicap-assistance/fiches-pratiques-handicap-assistance/910-les-recours-contre-les-decisions-de-la-cdaph-22-le-recours-contentieux>

3 autres aides financières

3.1 sécurité sociale

CMU

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1072.xhtml#N1010D>

CMU complémentaire

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10027.xhtml>

ALD (Affection Longue durée)

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/vous-souffrez-d-une-affection-de-longue-duree/les-ald-avec-protocole-de-soins/l-8217-etablissement-du-protocole-de-soins.php>

3.2 CAF

AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale)

<http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/l-allocation-journaliere-de-presence-parentale-ajpp-0>

congé de présence parentale dans le secteur privé

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1631.xhtml>

congé de présence parentale dans le secteur public

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F565>

3.3 aides fiscales et exonérations de charges

crédit ou réduction d'impôts quand on emploie un salarié à domicile

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_1740

exonération partielle des charges patronales pour de l'emploi à domicile (paiement en CESU)

<http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/ces3.jsp#2>

4 mesures de protection

mesures de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N155.xhtml>

mandat de protection future

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16670.xhtml>

5 scolarité

5.1 informations scolarité

« intégration scolaire et partenariat »

<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/>

Site spécialisé dans la scolarisation des élèves handicapés, avec les textes de loi et leur analyse, ainsi que des questions de familles et des témoignages. Permet une recherche thématique, via un index.

Une mine d'or !

guide de l'Education Nationale « Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement »

http://media.education.gouv.fr/file/ASH/57/5/guide_eleves_autistes_130575.pdf

5.2 modèles de documents scolarité

geva-sco première demande

http://cache.media.education.gouv.fr/file/8/46/9/ensel2719_annexe1_390469.pdf

geva-sco réexamen

http://cache.media.education.gouv.fr/file/8/47/1/ensel2719_annexe2_390471.pdf

projet personnalisé de scolarisation (PPS)

http://cache.media.education.gouv.fr/file/8/99/5/ensel2766_annexe1_projet-personnalise-scolarisation_391995.pdf

plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

http://cache.media.education.gouv.fr/file/5/50/4/ensel1296_annexe_plan_daccompagnement_personnalise_386504.pdf

5.3 textes de loi scolarité

5.3.1 textes généraux

Article 432-7 du Code Pénal : discrimination

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418508&dateTexte=20091207>

« La discrimination définie à l'article 225-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

1° A refuser le bénéfice d'un droit accordé par la loi ;

2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque. »

Article 1er du code de l'Education, modifié par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027682584>

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction »

article L111-1 du Code de l'Education, modifié par la loi du 8 juillet 2013

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=953D7E111E2C1E9BB127EB4CF69BBC9D.tpdila24v_1?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524363&dateTexte=&categorieLien=cid

« **Le droit à l'éducation est garanti à chacun** afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. »

article L112-1 du Code de l'éducation, modifié par la loi du 11 février 2005

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524373>

« Dans ses domaines de compétence, l'Etat met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés. »

article L112-2 du Code de l'Education, modifié par la loi du 11 février 2005

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524375&dateTexte=&categorieLien=cid>

« il est proposé à chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé, ainsi qu'à sa famille, un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant, chaque fois que possible, la formation en milieu scolaire ordinaire. »

Article L113-1 du Code de l'Education

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027682617>

« Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande. »

circulaire n° 2009-135 du 5 octobre 2009 "Continuité de l'accompagnement scolaire des élèves handicapés"

<http://www.education.gouv.fr/cid49300/mene0922380c.html>

« l'Etat a, en matière de réponse aux besoins d'accompagnement scolaire des enfants handicapés, une **obligation de résultat** »

5.3.2 textes plus spécifiques

circulaire n° 90-083 du 10 avril 1990 sur les missions des psychologues scolaires

<http://goo.gl/q5Dp7U>

article D321-16 du Code de l'Education sur les réunions équipe éducative

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006527398>

- les parents sont obligatoirement présents
- ils peuvent être accompagnés ou remplacés par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école

circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 sur les réunions Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm>

« Il convient d'insister sur le fait que **l'équipe de suivi de la scolarisation ne peut valablement se réunir en l'absence des parents ou représentants légaux de l'élève handicapé, qui peuvent cependant se faire accompagner ou représenter.** »

voir aussi le décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014, présenté ci-dessous

circulaire n°2006-138 du 25 août 2006 sur les programmes personnalisés de réussites éducative (PPRE)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601969C.htm>

article L917-1 du Code de l'Education, « dispositions spécifiques relatives aux accompagnants des élèves en situation de handicap » (loi du 29 décembre 2013)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000028411303&dateTexte=&categorieLien=cid>

Les AVS deviennent des AESH « accompagnants des élèves en situation de handicap », et peuvent prétendre, sous certaines conditions, à un contrat à durée indéterminée à l'issue de 6 ans de CDD.

décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029147713&dateTexte&categorieLien=id>

décret d'application de l'article ci-dessus (L917-1 du Code de l'Education)

circulaire n° 2014-083 du 8 juillet 2014 : Conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80953

circulaire d'application de l'article L917-1 du Code de l'Education, qui précise les modalités de recrutement, les conditions d'emploi, la rémunération et la formation des AESH

décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029779752&dateTexte&categorieLien=id>

- le redoublement devient exceptionnel
- le redoublement en maternel est interdit, sauf pour les élèves ayant une reconnaissance de handicap

décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029884555&categorieLien=id>

- autorité compétente pour accorder une dispense d'enseignement : recteur d'académie (attention, une dispense d'enseignement n'ouvre pas droit à dispense de l'épreuve d'examen correspondante)
- définition du contenu du PPS, qui devra avoir une forme normalisée nationale, et être révisé au moins à chaque changement de cycle ou d'orientation scolaire. Transmission obligatoire du PPS à la famille.
- attributions de la CDAPH : prend les décisions d'orientation scolaire, se prononce sur l'attribution d'une aide humaine, le maintien en maternelle, les adaptations et aménagements pédagogiques
- fonctionnement des ESS : comprend nécessairement l'élève ou ses parents et l'enseignant référent. Le PPS doit être évalué au moins une fois par an en ESS à l'aide du geva-sco (obligatoirement transmis à la famille). Cette évaluation peut être organisée sur demande de la famille, de l'école ou de l'établissement qui suit l'enfant.

circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 : le Plan d'Accompagnement Personnalisé

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550

Précise les modalités du PAP : pour élèves ayant des troubles des apprentissages sans reconnaissance de handicap / mise en place en accord avec la famille / rôle du médecin scolaire et de l'équipe éducative / document unique.

décret n° 2015-85 du 28 janvier 2015 relatif à la composition et au fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire mentionnée à l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/28/2015-85/jo/texte>

L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH doit comporter au moins un enseignant, du 1^{er} ou du second degré, lorsqu'elle doit se prononcer sur des questions de scolarisation.

arrêté du 6 février 2015 relatif au document formalisant le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'article D. 351-5 du code de l'éducation

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030218453>

Institue un modèle de document unique pour le PPS.

arrêté du 6 février 2015 relatif au document de recueil d'informations mentionné à l'article D. 351-10 du code de l'éducation, intitulé « guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation » (GEVA-Sco)

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030218472&dateTexte=&categorieLien=id>

geva-sco première demande : renseigné par l'équipe éducative

geva-sco réexamen : renseigné par l'ESS

brèves explications des deux arrêtés de février 2015

<http://www.fnaseph.fr/lettres-d-information?id=959%3Alettre-d-information-n-8#un>

circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015 : Examens et concours de l'enseignement scolaire, Organisation pour les candidats présentant un handicap

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91832

Précise les procédures de demande d'aménagements, ainsi que les types d'aménagements possibles.

décret n° 2015-1051 du 25 août 2015 : Dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/8/25/MENE1516675D/jo>

La demande d'aménagement des épreuves doit être formulée au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen ou au concours, sauf si le handicap est révélé après cette échéance.

concernant les aménagements d'examens, voir aussi :

conservation des notes et étalement des épreuves du baccalauréat général et technologique

<http://eduscol.education.fr/cid52444/conservation-des-notes-et-etatement-des-epreuves-au-bac-general-et-technologique.html>

adaptations et dispenses d'épreuves au baccalauréat général et technologique

<http://eduscol.education.fr/cid52446/adaptations-et-dispenses-au-bac-general-et-technologique.html>

circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Les CLIS deviennent des « ULIS Ecole ».

Un élève ne pourra plus bénéficier d'une AVS sur tout son temps de scolarisation en ULIS, sauf s'il nécessite des « soins physiologiques permanents ».

circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté)

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94632

arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478>

circulaire sur les missions des AVS à paraître courant 2016

5.4 p riscolaire – extrascolaire

circulaire de la CNAF du 25 f vrier 2015 concernant le financement par les CAF d'aides pour l'inclusion d'enfants handicap s dans le p riscolaire et l'extrascolaire

<https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/Circulaire%202015-004.pdf>

Les mairies peuvent demander une aide financi re   leur CAF afin de renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans le p riscolaire et l'extrascolaire.

rapport du D fenseur des droits : L' gal acc s des enfants   la cantine de l' cole primaire, 28 mars 2013

http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_r_20130328_cantine.pdf

voir la 2^e partie : L'acc s   la cantine des enfants handicap s ou souffrant de troubles de sant 

r sultats de l'appel   t moignage : Temps de vie scolaire et p riscolaire des enfants en situations de handicap, f vrier 2014

http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/handicap_et_periscolaire_-_presentation_des_resultats.pdf

centres de Loisirs Pluriel

<http://www.loisirs-pluriel.com/>

5.5 recours scolarit 

Que faire en cas d'absence d'AVS   la rentr e ?

<http://toupie.fr/rentree-scolaire-votre-enfant-aura-t-il-son-avs-a-la-rentree/>

mod les de mise en demeure au DASEN en cas d'absence d'AVS

<http://dd85.blogs.apf.asso.fr/archive/2014/07/02/avs-mise-en-demeure-de-l-inspection-d-academie-de-vendee-de-71224.html>

mod les de r f r  suspension et recours en annulation en cas d'absence d'AVS

document « Comment saisir le Tribunal administratif »

<http://handik-asso.blogspot.fr/p/actions-au-tribunal.html>

faire appel en cas de d saccord pour un maintien (redoublement)

<http://www.fcpe.asso.fr/index.php/faire-appel>

5.6 jurisprudence scolarit 

r f r  suspension pour absence d'AVS

jugement favorable du Tribunal Administratif de Pau du 18 novembre 2010

<http://sd-g1.archive->

host.com/membres/up/24ea00999593a66a7ec41ccaf865e91a9f758f98/jugement_18_novembre_2010_anonyme.pdf

référé liberté pour absence d'AVS

jugement favorable du Tribunal Administratif de Versailles du 21 janvier 2015

<https://drive.google.com/file/d/0Bw8Tuj-NLTPEX3ITRE93c3dSTDQ/view>

EVS au lieu d'un AVS

jugement du Tribunal Administratif de Pau du 30 décembre 2010

[http://sd-g1.archive-](http://sd-g1.archive-host.com/membres/up/24ea00999593a66a7ec41ccaf865e91a9f758f98/jugement_30_decembre_2010_anonyme.pdf)

[host.com/membres/up/24ea00999593a66a7ec41ccaf865e91a9f758f98/jugement_30_decembre_2010_anonyme.pdf](http://sd-g1.archive-host.com/membres/up/24ea00999593a66a7ec41ccaf865e91a9f758f98/jugement_30_decembre_2010_anonyme.pdf)

jugement favorable du Tribunal Administratif de Pau du 7 avril 2011

[http://sd-g1.archive-](http://sd-g1.archive-host.com/membres/up/24ea00999593a66a7ec41ccaf865e91a9f758f98/Decision_Tribunal_Administratif_7_avril_2011.pdf)

[host.com/membres/up/24ea00999593a66a7ec41ccaf865e91a9f758f98/Decision_Tribunal_Administratif_7_avril_2011.pdf](http://sd-g1.archive-host.com/membres/up/24ea00999593a66a7ec41ccaf865e91a9f758f98/Decision_Tribunal_Administratif_7_avril_2011.pdf)

jugement favorable du Tribunal Administratif de Poitiers du 3 décembre 2013

<https://docs.google.com/file/d/0Bw8Tuj-NLTPEdWJuRWFRLWluUkE/edit?pli=1>

AVS-i en ULIS

refus de la MDPH d'accorder une AVS-i en ULIS : jugement favorable du TCI de Rennes du 13 septembre 2013

<http://forum.asperansa.org/viewtopic.php?p=108017#p108017>

Mais attention, à présent, il risque d'être très difficile d'obtenir une AVS-i en ULIS, sauf pour un enfant nécessitant des « soins physiologiques permanents ». (voir circulaire ULIS du 21 août 2015)

6 autres informations sur les recours

6.1 aide juridictionnelle

informations sur l'aide juridictionnelle

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F18074.xhtml>

6.2 recours indemnitaires

recours indemnitaires : arrêt Beaufils

absence de place en IME pendant 2 ans : indemnisation à hauteur de 105.500 euros

jugement de la cour administrative d'appel de Marseille du 11 juin 2012

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000026048666>

recours indemnitaires 15 juillet 2015

indemnisation de 7 familles, pour des montants allant de 13.000 à 70.000 euros (montant total : 240.000 euros), pour défaut de prise en charge ou exil en Belgique

jugement du tribunal administratif de Paris du 15 juillet 2015

<http://paris.tribunal-administratif.fr/Actualites-du-Tribunal/Selection-de-decisions-Acces-aux-jugements/Responsabilite-de-l-Etat2>